

SMIC

Pas de coup de pouce en janvier

Le Smic sera majoré de 0,6% au 1er janvier, passant de 9,61 à 9,67€ brut de l'heure, sans coup de pouce, indiquaient ce lundi matin trois sources syndicales à l'AFP. Si ces bases un salarié rémunéré au salaire minimum touchera à compter du 31 janvier la somme de 1.466,62 euros bruts par mois, soit une hausse de 9,10 euros par rapport à 2015. L'annonce a été faite aux partenaires sociaux en réunion de la Commission nationale de la négociation collective.

Le gouvernement n'a plus accordé de "coup de pouce" au Smic depuis le 1er juillet 2012. Au lendemain de l'élection de François Hollande, le salaire minimum avait été revalorisé de 2%, au lieu de 1,4%. Depuis, l'exécutif a toujours suivi les recommandations du groupe d'experts sur le Smic, consulté avant chaque hausse annuelle. Le groupe a toujours plaidé contre tout "coup de pouce" et cette année encore, l'instance consultative composée d'économistes s'y est déclarée défavorable.

"La situation économique est en amélioration" mais "le futur reste encore très incertain", écrivent les experts, qui estiment que "ce n'est pas le moment d'ajouter à l'incertitude en cherchant à accélérer dès à présent la hausse des salaires".

Les représentants de la la CGT, FO, la CFE-CGC et la CFTC déplorent qu'aucun geste n'ait été fait par le gouvernement lors des trois dernières revalorisations.